

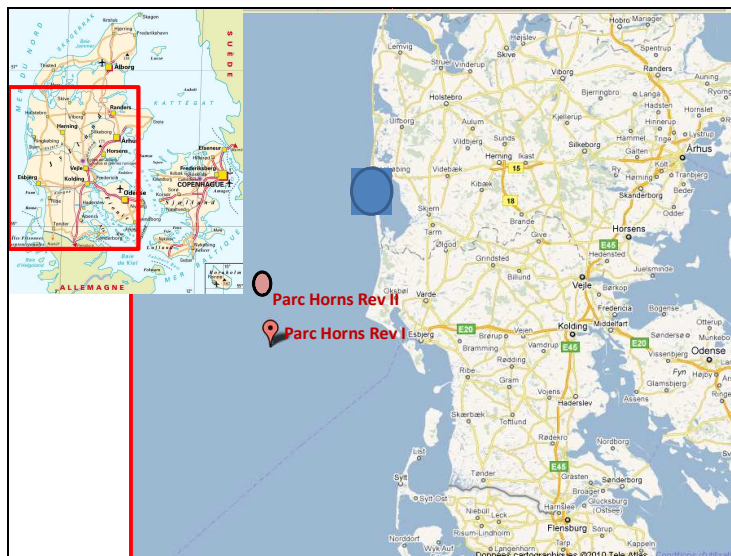
DEPLACEMENT AU DANEMARK

9 au 12 novembre 2010

Participants des comités des pêches : Yannick HEMEURY, Tanguy LAGADEUC, Stéphane LE GUILLOU, Alain COUDRAY, Jean-François PLESSIS, Christophe LE DUC, Marcel GAUDU, Eddy BLANCHET, Richard GAUDU, André RODDE, André LE BERRE, Violaine MERRIEN.

Participants Nass&Wind : Jacques BARREAU, Emilie HERVE, Jean LECLERC, Philippe PERVES.

Carte : Situation des parcs Horns Rev au Danemark



La société Nass&Wind souhaite implanter un parc éolien offshore en Baie de St-Brieuc. Depuis deux ans, les échanges avec les pêcheurs professionnels, ont amené à plusieurs interrogations et notamment les impacts des éoliennes sur les ressources halieutiques. Nass&Wind a financé et organisé un déplacement des professionnels de la pêche concernés par ce projet sur un parc éolien en exploitation au Danemark : les parcs Horns Rev I et Horns Rev II.

Ce déplacement avait comme principaux objectifs :

- La visite de deux parcs éoliens offshore ;
- Echanger avec les pêcheurs sur les pratiques autorisées et leur compatibilité au sein du parc, sur leurs ressentis de l'évolution des ressources halieutiques, sur les perturbations radars, sur les compensations.

Descriptif des parcs éoliens offshore :

	HORNS REV 1	HORNS REV 2
Nombre d'éoliennes	80	91
Puissance unitaire	2 MW	2,3MW
Puissance totale	160MW	209MW
Superficie	20km ²	35km ²
Date de mise en service	2002	2009

Descriptif de la pêche professionnelle à proximité des parcs éoliens

- Chalut à perche ciblant en majorité le lançon, et la crevette :
- Filet à poissons ciblant entre autre le cabillaud



- Activité de pêche minotière (farine de poissons) au chalut et à la senne : sprat, lançons.



L'activité de pêche professionnelle, ciblant majoritairement des espèces sous tacs et quotas, et très dépendante de la réglementation communautaire. Les variations de captures d'une année à l'autre, notamment sur le cabillaud sont liées à la révision des taux de captures autorisés (TAC) fixés par la Commission Européenne.

Retour sur le parc HORNS REV I :

Les pêcheurs danois se sont opposés à l'installation de ce parc éolien, et n'ont pas souhaité rentrer dans des négociations. Le parc a été implanté sans prendre en compte l'avis des pêcheurs. Cependant les pêcheurs (chalutiers à perche ciblant la crevette et le lançon, fileyeurs) ne travaillaient pas sur la zone du parc mais à proximité. Par contre le passage du câble d'atterrage a lui posé plusieurs problèmes pour la pratique des arts traînants, les pêcheurs n'ayant pas participé aux discussions le câble n'a pas été ensouillé. Au titre du préjudice lié à la présence du câble et à l'interdiction des activités de pêche au sein du parc, les pêcheurs ont reçu une indemnisation de l'ordre de 2000€ par navire. Cette indemnisation a été intégrée à un fond de compensation collectif, géré par l'association nationale des pêcheurs (équivalent du CNPM).

Retour sur le parc HORNS REV II :

Au vu du peu de prise en compte de leurs activités pour l'installation du premier parc, la stratégie des pêcheurs a été bien différente. Ils se sont imposés dans les discussions pour faire évoluer le second parc vers des zones moins contraignantes. Ainsi la disposition initiale du parc a été modifiée au vu des positions des pêcheurs, et s'est ainsi éloigné des zones de pêche privilégiées. Contrairement au premier parc, les activités de pêche sont autorisées au sein du parc. Au vu de l'écartement du parc des zones de pêche privilégiées, les professionnels n'ont pas négocié de compensations.

Sur les deux parcs éoliens, les pêcheurs rencontrés n'ont pas observé de diminution des ressources.

Les pêcheurs rencontrés n'ont noté aucune perturbation sur le matériel électronique (radars, GPS, VHF).

Aspects positifs :

- Colonisation de coquillages (moules) sur la fondation des éoliennes, concentration de poissons sur la zone avant le parc (cabillaud) pour lesquels les pêcheurs travaillent sur le développement de nouveaux engins de pêche pour cibler ces espèces
- Développement économique pour les ports (chantier de construction naval en partie dédié aux vedettes de maintenance, trafic des vedettes de maintenance, création d'emploi (marins + techniciens de maintenance)
- Développement de nouveaux métiers maritimes, sur les vedettes de maintenance (30)

Aspects négatifs :

- Durant la phase de chantier, l'un des pêcheurs a attesté que la ressource en lançon et en crevette avait diminué sur le site. Une fois les travaux terminés et la mise en service du parc, la ressource était aussi dense qu'avant.

Points d'incertitude :

- Absence de coquillages sur les zones, les pêcheurs souhaiteraient avoir un retour sur les parcs installés sur des gisements coquilliers.
- Les éoliennes qui seraient installées en Baie de St-Brieuc, seront plus puissantes et la fondation ne sera pas la même qu'au Danemark.

Perspectives suite au déplacement :

SE PLACER COMME INTERLOCUTEUR N°1 DU PROJET

- Création d'un groupe de travail avec les pêcheurs costarmoricens

Parmi les points soulevés par ce groupe : discussions sur la zone retenue par l'Etat (éviter les zones de chalutage), discussions sur l'effet récif des fondations (quelles seraient les espèces d'intérêt commerciales à dynamiser), discussions sur l'utilisation de la taxe éolienne et les projets collectifs à proposer.

- Orienter les retombées économiques sur le département des Côtes d'Armor (port de maintenance dans la Baie de St-Brieuc)

- Favoriser des partenariats avec les entreprises de pêches,

Participation des navires de pêche, possibilité de prestation des marins-pêcheurs,

- Travailler sur les récifs artificiels

Il est convenu de travailler dès maintenant sur la potentialité de récif des fondations des éoliennes : Quelles espèces attirées, Quels sont les retours des récifs déjà mis en place au pied des éoliennes ?

- Obtenir les autorisations pour pêcher dans le parc éolien

Au vu de l'espacement entre les linéaires d'éoliennes, les participants au déplacement ont estimé que la pêche aux arts dormants comme traînants serait envisageable. Il faut dès maintenant travailler sur les règles de navigation, (pêche parallèle aux linéaires, système de rail...) et ainsi proposer des éléments concrets à l'administration.

- Négocier des retombées pour la filière pêche

Compensations individuelles aux navires dans le cas de fermeture de la zone, ou d'une diminution des ressources

Réfléchir à des actions collectives avec la taxe éolienne, notamment tournée sur la crépidule.

Propos de pêcheurs participant au déplacement:

« Perspectives d'avenir pour la pêche, ses marins, les ressources en baie de St-Brieuc et l'économie locale. Projet ambitieux d'une envergure colossale qui pourrait faire de notre département une vitrine et un modèle d'association intelligente entre le monde de la pêche et celui des énergies nouvelles. »

« Un parc éolien pourrait être installé à condition de bien gérer son implantation, et de s'écarter de la zone 3 (services de l'Etat) pour que les pêcheurs puissent continuer à y pratiquer la pêche aux arts traînants. Après observation du parc, la pêche et les éoliennes peuvent cohabiter. »

« L'implantation d'un parc éolien offshore dans la baie de St Brieuc me semble inévitable. L'association pêcheurs et porteurs du projet doit se faire dans les meilleures conditions possibles pour les 2 parties. Pour ma part, ayant vu l'importance de la superficie du parc au Danemark, il me paraît important de pouvoir travailler à l'intérieur de celui ci (arts traînants).»

« Nass et Wind a vraiment bien fait les choses, voyage très instructif. Sur les éoliennes proprement dit pas grand chose à rajouter, c'est beaucoup moins impressionnant et impactant que je pensais avant de partir. C'est par contre vraiment dommage qu'ils ne nous aient pas montré leur emplacement prévu en Baie de St-Brieuc puisque tout le nerf de la guerre est là.

Deuxième remarque très importante à mon sens, perte de la pêche, de toute manière quoi qu'on nous promette, il y aura. Soit, mais si ça profite à la région proche, je veux dire celle qui va prendre le plus de la perte (région d'Erquy-Saint-Brieuc), que celle ci récolte les fruits de cette activité. Or à l'heure d'aujourd'hui aucun port n'est capable de recevoir toute cette activité dédiée à l'éolien. Donc deux solutions sont envisageables : départ de l'activité de Brest ou Cherbourg et donc aucun intérêt économique pour la région proche. Ou on lance une grande réflexion sur justement un port du département et là il n'y a que le Légué. Seul problème, c'est que dans l'état actuel, il n'est et ne sera pas fini avant ??? Ne serait-ce pas l'occasion ou le prétexte pour le finir ou le continuer? A méditer. »

« Ce séjour au Danemark organisé par Nass et Wind nous a permis de voir ce que pouvait être une pollution visuelle pour notre joli paysage maritime costarmoricain, qui a mon sens est loin d'être ce que je pouvais imaginer. Ce n'est pas aussi catastrophique que je le pensais avant de le voir de mes propres yeux.

En ce qui concerne la pêche, s'il est possible de travailler entre les rangées, que les câbles sont ensouillés à au moins 1,20 mètres de profondeurs, et qu'il y a la création d'un récif artificiel au pied de chaque éolienne, je pense que cela peut apporter quelque chose, principalement pour les espèces telles que les lieux.

Je pense que la pêche doit être interdite aux plaisanciers qui viendraient au pied des éoliennes et ne respecteraient pas les tailles réglementaires du poisson.

Il faudrait également interdire les filets sur les récifs car une fois perdus, ils continuent à pêcher pendant de longues années.

Une des choses les plus importantes pour la construction du parc éolien est de bien s'occuper de la partie immergée.

Je finirai par dire que la chose la plus importante pour nous marins pêcheurs, est de placer le parc off shore le plus au nord possible dans la zone déjà définie afin de perturber au minimum la pêche existante pour nous, professionnels de la mer. »



Horns Rev I